



**Justificatifs à fournir OBLIGATOIREMENT** (à retourner avec cet imprimé) :

- Attestation de paiement (ou facture) au nom du parent résident permanent sur le Guillestrois-Queyras (à télécharger en ligne sur le site de la Région SUD si vous ne l'avez pas imprimé).  
**Attention le ticket de carte bleue n'est pas un justificatif valable.**
- Certificat de scolarité
- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (feuilles justifiant l'adresse du logement principal, le nombre de parts ou le versement d'une pension alimentaire).
- RIB.

**A déposer auprès de votre mairie avant le 30/09/2024**  
**Attention tout dossier incomplet ou déposé après cette date**  
**ne sera pas traité.**

**PROTECTION DES DONNEES :**

Les informations recueillies dans ce formulaire sont conservées pendant la durée légale (10 ans) pour la gestion des demandes d'aide au transport scolaire. Ces informations sont destinées au service intercommunal habilité. Ce traitement de données relève de l'exercice d'une mission d'intérêt public dont est investie la communauté de communes du Guillestrois-Queyras en application du règlement général sur la protection des données (article 6 1 et de la loi Informatique et Libertés modifiée). Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de modification, de limitation de vos données en contactant notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [rgpd@comcomgg.com](mailto:rgpd@comcomgg.com) ou par voie postale : Communauté de communes du Guillestrois-Queyras – Passage des écoles – 05600 Guillestre

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte> ou par voie postale : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07